



Conditions de participation

TRILUX "Là où il y a de la lumière, il y a de la vie" - Jeu-concours

Situation au 01.12.2021

1. Organisateur, phase de participation

1.1. La société TRILUX GmbH & Co. KG, Heidestraße 4, 59759 Arnsberg (ci-après dénommée "TRILUX" ou "l'organisateur") organise le jeu-concours susmentionné pendant la période **du 1er décembre 2021 au 16 février 2022 "phase de participation"**, conformément aux conditions de participation ci-après.

2. Gains

Les prix suivants sont mis en jeu pour ce jeu-concours :

Place 1-5 BiCult LED

Place 6-10 Warema Sonnenschirm

3. Participation

3.1. Est considéré comme participant* celui qui, pendant la phase de participation

a) crée un compte d'utilisateur pour le jeu-concours TRILUX avec des données d'utilisateur conformes à la vérité (cf. chiffre 3.2, compte d'utilisateur actif) et

b) a téléchargé au moins une image correspondant aux exigences du point 3.3.

3.2. Le compte d'utilisateur peut être créé sur www.trilux.com.

Les données suivantes sont nécessaires pour la création d'un compte d'utilisateur et pour la gestion sécurisée du compte d'utilisateur de chaque participant* : Civilité, nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail personnelle valable au moins jusqu'au 31. **06.2022** valable, ainsi qu'un mot de passe personnel. L'exactitude des données est une condition préalable à la participation et à l'attribution du prix.

Après la création du compte, TRILUX envoie à l'adresse e-mail indiquée un e-mail de confirmation contenant un lien sur lequel les participants* doivent cliquer pour activer le compte d'utilisateur.

Un seul compte d'utilisateur peut être créé par personne.

3.3. L'image doit répondre aux exigences suivantes :

a) aborder le slogan " **Exprimez en image votre association personnelle avec "Là où il y a la lumière, il y a la vie."**";

b) être accompagné d'un texte descriptif

c) Taille max 750 x 750 px min 200 x 200 px, taille du fichier max. 10 MB Format .jpg oder .png

d) Collages, retouches d'images sont autorisés

Les images soumises dans le cadre du jeu-concours ne doivent pas être considérées comme obscènes, offensantes, diffamatoires, éthiquement choquantes, faisant l'apologie de la violence, pornographiques, harcelantes, inadaptées aux mineurs, racistes, incitant à la haine, xénophobes, d'extrême droite et/ou répréhensibles de toute autre manière. L'envoi de telles images entraîne l'exclusion conformément au point 4.2 des présentes conditions de participation.

3.4. Pour le respect du délai, c'est le moment de la transmission des données que les participants* ont effectuée dans le masque de saisie sur le site Internet de l'action qui est pris en compte. Le moment déterminant est celui de la réception complète des données sur le serveur mis à disposition par TRILUX. TRILUX n'assume aucune responsabilité pour la transmission des données.

4. Admissibilité et champ d'application

4.1. Seules les personnes physiques âgées de 18 ans révolus et résidant dans l'Union européenne sont autorisées à participer. Les employés (et leurs familles) de TRILUX et des entreprises liées à TRILUX, ainsi que toutes les personnes et entreprises de services impliquées dans la conception et la réalisation du jeu-concours sont exclus de la participation.

4.2. L'organisateur se réserve le droit d'exclure les participants* du jeu-concours en cas de suspicion d'abus, de manipulation ou de comportement répréhensible.

5. Détermination des bénéficiaires

Les gagnants seront désignés jusqu'au 16. **02.2022** parmi tous les participants* au jeu-concours par un jury interne à TRILUX qui sélectionnera les photos sur la base des critères suivants :

expression créative, mise en œuvre du slogan de l'action, caractère émotionnel des images

6. Notifications, distribution des prix

- 6.1. Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail ou par téléphone si cela est indiqué.
- 6.2. L'envoi des gains se fait à l'adresse postale enregistrée ou conformément au point 7.
- 6.3. Le droit au gain s'éteint en cas de non-acceptation du gain à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la désignation du gagnant, ou de la non-livraison en raison de données erronées.

7. Réunions des gagnants, publications

- 7.1. TRILUX se réserve le droit de remettre les prix dans le cadre d'une visite personnelle ou d'une rencontre avec les gagnants. TRILUX décidera du lieu, de l'heure et du mode d'utilisation.
- 7.2. En cas de remise en main propre, TRILUX se réserve le droit d'amener un représentant, un photographe et/ou une équipe de tournage à des fins de relations publiques, après avoir pris rendez-vous pour cette visite/recontre, et de réaliser des prises de vue.
- 7.3. En participant, les participants* acceptent que les photos prises dans le cadre de la rencontre des gagnants soient réalisées et publiées dans les médias en ligne et imprimés, y compris les informations sur le lieu, le nom et le prix.

8. Droits d'utilisation, droits de tiers

- 8.1. Les participants* accordent à TRILUX, à titre gratuit, les droits illimités dans l'espace et dans le temps sur le matériel photographique soumis pour l'organisation du jeu-concours, sa promotion et la rédaction d'un rapport à son sujet, et consentent à la publication de l'image et de leurs données personnelles. En outre, TRILUX obtient les droits de traitement (en particulier le traitement électronique des images sur les sites en ligne), de reproduction, de représentation par des supports d'images ainsi que le droit de céder ces droits à des tiers. La cession des droits d'utilisation susmentionnée s'effectue sans rémunération.
- 8.2. Les participants* assurent qu'ils sont autorisés à disposer des droits susmentionnés et que le traitement, l'utilisation et la publication des images ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Cela comprend en particulier les droits d'auteur de tiers ou les droits de la personnalité des personnes photographiées le cas échéant. Les participants* libèrent TRILUX de toute prétention de tiers résultant de la violation de tels droits et des frais de poursuite judiciaire.
- 8.3. Il n'existe aucun droit de participation au concours et de publication des photos envoyées.

9. Fin du jeu-concours, responsabilité

- 9.1. TRILUX se réserve le droit, en cas de raisons importantes, d'interrompre prématurément le jeu-concours ou d'adapter les conditions de participation aux conditions modifiées. Cela vaut en particulier pour toutes les raisons qui perturbent ou empêchent le déroulement du jeu-concours comme prévu ou si, pour des raisons techniques, une exécution correcte n'est pas possible.
- 9.2. TRILUX ne garantit pas non plus l'exactitude des informations, la mise à disposition et l'accessibilité du site Internet de l'action ou la transmission des données.

10. Voies de recours

Tout recours juridique est exclu. Le droit allemand s'applique.

11. Protection des données

- 11.1. Pour participer au jeu-concours, il est nécessaire de fournir des données personnelles.
- 11.2. La base juridique du traitement des données est l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD (consentement).
- 11.3. Toutes les données personnelles des participants* ne seront pas transmises à des tiers ni utilisées sans leur accord.
- 11.4. En cas de gain, le gagnant accepte que son nom soit publié dans les médias publicitaires utilisés par l'Organisateur. Cela inclut la publication sur les canaux de communication numériques de l'Organisateur et sur ses plateformes de médias sociaux.
- 11.5. Les participants* peuvent révoquer leur consentement à tout moment. La révocation doit être adressée par écrit à vertriebsmarketing@trilux.de. Après la révocation du consentement, les données personnelles des participants* collectées et enregistrées seront immédiatement effacées.
- 11.6. Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur le traitement des données conformément à l'art.13 du RGPD.
- 11.7. Veuillez également consulter notre déclaration générale de protection des données, disponible à l'adresse <https://www.trilux.com/fr/footer/declaration-sur-la-protection-des-donnees/>.